



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Rec2-004
--------------------------	---------------

1. USAGES AUTORISÉS

1.1 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

- R1 Activité récréative extérieure à faible impact
R2 Activité récréative extérieure à impact majeur
R3 Activité récréative extensive

1.2 GROUPE D'USAGES / F - FORêt ET CONSERVATION

- F3 Conservation du milieu naturel

2. USAGES PARTICULIERS

2.1 Spécifiquement permis

Acériculture de la classe d'usages "A1 - Agriculture sans élevage"

Une résidence de tourisme de la classe d'usage "C3 - Hébergement touristique" "H4 - Résidence de tourisme"

Une résidence de tourisme ou un établissement de résidence principale de la classe d'usages H4 — Résidence de tourisme et établissement de résidence principale

2.2 Spécifiquement interdit

3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	9 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	2,5 étages et 9,5 m	

4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type de milieu 4 - Rural
-----------	--------------------------

RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Zone Rec2-004